

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 20 septembre 2024

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS:

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Jean DELMAS représenté par Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Vente terrain sectional Couffours Méjols
DE_2024_041**

Madame la Maire,

PRESENTE la demande de Mme BOSQUET Véronique en date du 23 mai 2024 demandant l'acquisition de la parcelle A 538 d'une surface de 215 m² afin d'assurer le nettoyage de cette celle-ci;

PRECISE que cette parcelle est propriété des habitants de la section de Couffours-méjols et qu'une consultation doit être organisée pour cette vente;

PRECISE que cette parcelle est en zone inondable et qu'elle n'est pas entretenue;

PRECISE que Mme BOSQUET Véronique prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité;

ACCEPTTE la vente de cette parcelle au prix de 0,30 € le m² au vu de la faible valeur de cette parcelle

PRECISE qu'une consultation électorale de la section sera organisée pour que les habitants puissent donner leur avis ;

PRECISE que le géomètre et le notaire seront au choix de l'acquéreur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente ;

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :



La Maire,
Colette ROUQUET



Date de transmission de l'acte: 26/09/2024 Date de réception de l'AR: 26/09/2024 048-214800898-DE_2024_041-DE A G E D I
--